



## POLITIQUE DE LA VILLE – PROGRAMME VILLE-VIE-VACANCES

### MODALITÉS DE DEPÔT

**ANNÉE 2020**

Madame, Monsieur,

Les appels à projets "Politique de la ville", "Ville-Vie-Vacances" sont regroupés dans un calendrier unique.

La procédure de dépôt des dossiers s'effectue de manière distincte sur les sites internet de l'État et de la Ville de Paris.

Le dépôt des dossiers de demandes de subvention doit être effectué au plus tard le :

**11 octobre 2019**

Les équipes de développement local, les maisons des associations ainsi que les délégués du préfet sont à votre disposition pour vous donner tout renseignement utile à propos de la procédure et vous accompagner tout au long du dépôt de votre dossier.

Pour vous aider, des réunions d'information seront organisées dans chaque arrondissement et des ateliers seront mis en place au CAP (Carrefour des Associations Parisiennes) afin de vous accompagner au mieux dans vos démarches.

Vous accéderez à l'appel à projets commun en cliquant sur le lien suivant :

<http://www.ile-de-france.gouv.fr/ddcs>

<http://www.paris.fr>

## Modalités de dépôt de vos demandes de subvention

Dispositif concerné	Outil dématérialisé correspondant	
	Étape 1	Étape 2
	ÉTAT	VILLE
Politique de la ville	extranet CGET	PARIS.ASSO
VVV	extranet CGET	PARIS.ASSO

*Si une structure associative propose une action (sauf pour le FIPD) et sollicite des financements à la fois de l'État et de la Ville de Paris, il convient de déposer son dossier complet en premier lieu sur le site extranet DAUPHIN, du CGET. Ce premier dépôt permettra de générer un dossier CERFA qu'il faudra joindre à votre demande sur l'outil PARIS.ASSO.*

### **1 – Dépôt des demandes de soutien financier à l'Etat**

Il convient de déposer les dossiers sur le portail DAUPHIN du CGET.

**En cas de difficulté technique dans la saisie en ligne de votre dossier, vous pouvez contacter la cellule d'accompagnement du CGET au 09 70 81 86 94 ou [support.P147@proservia.fr](mailto:support.P147@proservia.fr)**

### **2 – Dépôt des demandes de soutien financier à la Ville**

Pour les projets « Politique de la Ville » et/ou « VVV », il convient de déposer les dossiers sur le site de la Ville : <http://www.paris.fr/associations>

Vous trouverez en annexe, **le guide PARIS.ASSO de dépôt d'une demande de subvention.**

**En cas de difficulté technique dans la saisie en ligne de votre dossier, vous pouvez contacter les MVAC, le CAP (carrefour des associations parisiennes) ou [contact.simpa@paris.fr](mailto:contact.simpa@paris.fr)**